

Réf: Dossier 369218

Avis de constitution

SOCIETE « KAMA VOLAILLE »

Siège ABIDJAN ANYAMA LOT 72 GARE ANYAMA, Lot
72, Ilot 03

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/06/2024, et enregistrés au CEPICI le 15/11/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KAMA VOLAILLE »

Objet :

- Vente de volaille
- Elevage
- Vente d'accessoires d'élevage
- l'importation de produits d'élevage
- La construction de bâtiments spécialisés
- l'accompagnement d'éleveur
- Formation dans le domaine de l'élevage

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ANYAMA LOT 72 GARE ANYAMA, Lot
72, Ilot 03

Dirigeant(s) M DEGBEGNON KARIMU KAMALI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-13193 du 18/12/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°78176/GTCA/RC/2024 du 18/12/2024

Pour Avis

Le CEPICI

